



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 juillet 2007

### LE RESEAU DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITE CONFIRME DANS SON BILAN PREVISIONNEL QUE L'ENERGIE EOLIENNE CONTRIBUE A L'EQUILIBRE DU RESEAU ELECTRIQUE

L'analyse du dernier bilan prévisionnel du Réseau de Transport de l'Electricité (RTE) démontre que la productivité du parc éolien français est supérieure à celui de nos voisins allemands ou danois. Elle s'élève à 24,8 % en moyenne sur l'année 2006 et peu atteindre 34,2 % en hiver. Cette spécificité s'explique par le fait que la France dispose du deuxième gisement de vent européen, derrière le Royaume-Uni, mais également de quatre régimes de vents.

De plus, les variations saisonnières de la production de l'électricité éolienne concordent avec notre consommation, toutes deux connaissant un pic lors de la période hivernale. En effet, concernant la contribution de l'éolien à la pointe pendant les vagues de froid, RTE rappelle que la production éolienne est généralement forte lors des périodes hivernales. Ainsi, « *l'idée d'associer systématiquement le froid à l'absence de vent est erronée* ».

Autre avantage, « *malgré l'intermittence du vent, l'installation d'éoliennes réduit les besoins en équipements thermiques nécessaires pour assurer le niveau de sécurité d'approvisionnement souhaité. On peut en ce sens parler de puissance substituée par les éoliennes* ». L'électricité éolienne remplace ainsi, outre la production issue des centrales thermiques, les capacités de puissance thermique qu'il aurait été nécessaire de mettre en œuvre sans la contribution des énergies renouvelables : un parc éolien d'une puissance de 17 500 MW en 2015, conformément aux objectifs de la dernière Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), remplacera donc près de 4 000 MW thermiques, soit l'équivalent de 7 centrales à flamme de 600 MW.

D'autre part, RTE rappelle que la prévisibilité de la production éolienne est facilitée par les études menées sur la répartition de la puissance du vent sur notre territoire. Celui-ci souffle, en effet, en permanence sur notre sol : « *la décorrélation des vitesses de vent est quasi-totale entre la zone Méditerranée et la zone Manche ; de plus, à l'intérieur de cette dernière, la corrélation entre Nord-Picardie d'un côté et Bretagne de l'autre est faible. Un parc éolien développé de manière géographique équilibrée entre ces zones autorise la compensation de variations régionales, et permet une plus grande régularité de la production nationale* ».

Enfin, le Réseau de Transport de l'Electricité confirme qu'il est prêt à accueillir l'électricité éolienne sur son réseau, à la hauteur des objectifs que s'est fixée la France. Il prévoit, dans le cadre d'un scénario prudent, un développement de la puissance installée de l'ordre de 5 000 MW en 2010 et 7 000 MW en 2012, n'excluant pas que les 17 500 MW prévus par la PPI soient atteints ultérieurement.

**Contact presse : Françoise JOUET, 01 48 78 05 60 ou 06 07 38 52 79**

**Le Syndicat des Energies Renouvelables** est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants, éolien (**France Energie Eolienne**), géothermie, hydraulique, solaire thermique et photovoltaïque.